17

RSE ET DÉCLARATIONS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Conformément à l'ordonnance 2017-1180 du 19/07/2017 (art L.225-102-1), la déclaration de performance extra-financière de Groupe Partouche est présentée ci-après.

17.1 INFORMATION SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES

17.1.1 INFORMATIONS SOCIALES

La mission de Groupe Partouche est de divertir ses clients... et tous ses clients.

Qu'ils soient habitués, occasionnels, de passage, anonymes, titulaires ou non de notre carte Players Plus, jeunes ou moins jeunes, grands-parents, challengers, en recherche d'adrénaline, d'une soirée festive; entre amis, pour un mariage, un séjour dans l'un de nos hôtels, golfeurs, sportifs... notre promesse reste la même : leur faire vivre dans nos univers un moment au-delà de leurs attentes.

Le trait commun de nos clients, si divers soient-ils, est qu'ils sont toujours en recherche de distractions, d'animations, d'envie de s'éloigner du quotidien le temps d'une visite. Et cela concerne aussi les entreprises qui au quotidien choisissent nos espaces pour organiser leurs conventions ou séminaires.

Une offre pour les professionnels est proposée par plusieurs de nos sites, qui répond aux besoins des entreprises pour l'organisation de leurs conventions ou séminaires clients.

Et pour parvenir à remplir notre mission au mieux, nous nous appuyons sur plus de 45 ans de savoir-faire et d'innovation au sein d'un groupe familial et ouvert, où l'esprit du jeu, l'accueil et l'animation sont des composantes de notre ADN. Nos valeurs sont « dans les murs », nous sommes des CASINOTIERS, CONVIVIAUX, DYNAMIQUES et ENGAGÉS .

Notre raison d'être est de permettre à nos clients, et aux joueurs en particulier, de pratiquer les jeux de hasard et d'argent dans un cadre ludique, agréable et sécurisé. Elle est aussi de faire en sorte que chacun puisse trouver un format de divertissement qui lui corresponde, autour de l'esprit du jeu.

Elle s'inscrit dans une responsabilité vis-à-vis des joueurs, des collectivités, de ses fournisseurs.

Notre modèle d'affaires est en direction des particuliers pour l'essentiel de nos principales activités, celles des jeux d'argent, de la restauration et de l'hôtellerie ainsi que des spectacles.

Concernant le segment le plus important, celui des jeux d'argent, notre modèle se base sur la grande probabilité que le total des mises des joueurs sera toujours plus important que leurs gains.

Que ce soit aux jeux de table, sous leur forme électronique ou non, ou aux machines à sous.

Pour nos activités de restauration et d'hôtellerie, notre modèle se base d'une part sur la transformation de produits servis à notre clientèle, et d'autre part sur la mise à disposition de chambres et d'espaces pour des particuliers ou pour des séminaires d'entreprises.

STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

Groupe Partouche souhaite rester un acteur centré sur ses activités récréatives, de jeux de hasard et d'argent principalement. Par ailleurs, la gamification offre des perspectives de développement, et est au cœur de la stratégie du groupe. Qu'elle soit un service annexe à une offre existante ou une offre à part entière, nous souhaitons la développer sur tous types de supports, et notamment digitaux, à l'image de notre application Partouche Casino Games, ou des jeux proposés dans nos casinos.

17.1.2 ÉVALUATION DE NOS ENJEUX ET DES RISQUES

L'analyse de matérialité, élément clé et préalable à une bonne analyse des risques, permet à une organisation d'adresser ses enjeux RSE (responsabilité sociétale des entreprises) les plus pertinents et d'y associer les plans d'action nécessaires. Le principe fondamental est de croiser la perception de l'importance d'un enjeu, vu par l'entreprise (à travers tout ou une partie de ses salariés), avec celle de ses principales parties prenantes (une personne, un groupe ou une organisation qui a un impact ou qui peut être impacté par les actions ou les objectifs de notre entreprise).

Les enjeux pertinents pour les deux parties représentent les thématiques susceptibles de créer le plus de valeur pour l'organisation et/ou de limiter ses principaux risques de responsabilité sociétale.

Nous avons retenu une analyse de matérialité croisant la perception des membres du comité de direction du Groupe et de l'ensemble des parties prenantes internes et externes, concernant les enjeux RSE sélectionnés.

La sélection des enjeux s'est effectuée à l'aune de plusieurs sources :

- un benchmark de concurrents (Barrière, Loto Québec, Casinos Austria, JOA…) ;
- une étude documentaire afin de déterminer les enjeux RSE existants et les réalisations du Groupe Partouche ;
- des entretiens qualitatifs auprès de parties prenantes internes et externes, qui se sont déroulés par téléphone ou en face à face en se basant sur un guide d'entretien construit au préalable.

Cette première étape a permis de sélectionner douze enjeux majeurs pour le Groupe Partouche en termes :

- d'accompagnement et valorisation des collaborateurs ;
- d'accueil des clients et pratique responsable du jeu ;
- de valorisation des territoires ;
- de prise en compte de l'environnement.

ACCOMPAGNER ET VALORISER NOS COLLABORATEURS	1	GESTION DE LA DIVERSITÉ
	2	DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN
	3	SANTÉ/SÉCURITÉ DES SALARIÉS ET PARTENAIRES
GARANTIR UN ACCUEIL CONVIVIAL ET UNE PRATIQUE DU JEU RESPONSABLE	4	POLITIQUE DE JEU RESPONSABLE
	5	RIGUEUR ET TRANSPARENCE DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES
	6	SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
VALORISER LES TERRITOIRES	7	DÉVELOPPEMENT DE NOS ACHATS LOCAUX
	8	SOUTIEN À LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE
	9	CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
PRENDRE EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT	10	RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET REJETS DE GAZ À EFFET DE SERRE
	11	OPTIMISATION DE NOS CONSOMMATIONS D'EAU
	12	VALORISATION DE NOS DÉCHETS

Cette liste d'enjeux a été soumise aux parties prenantes internes et externes du Groupe Partouche par le biais d'une enquête en ligne, à laquelle 684 parties prenantes ont répondu. Elles ont classé les 12 enjeux majeurs à l'aide de l'échelle de cotation suivante :

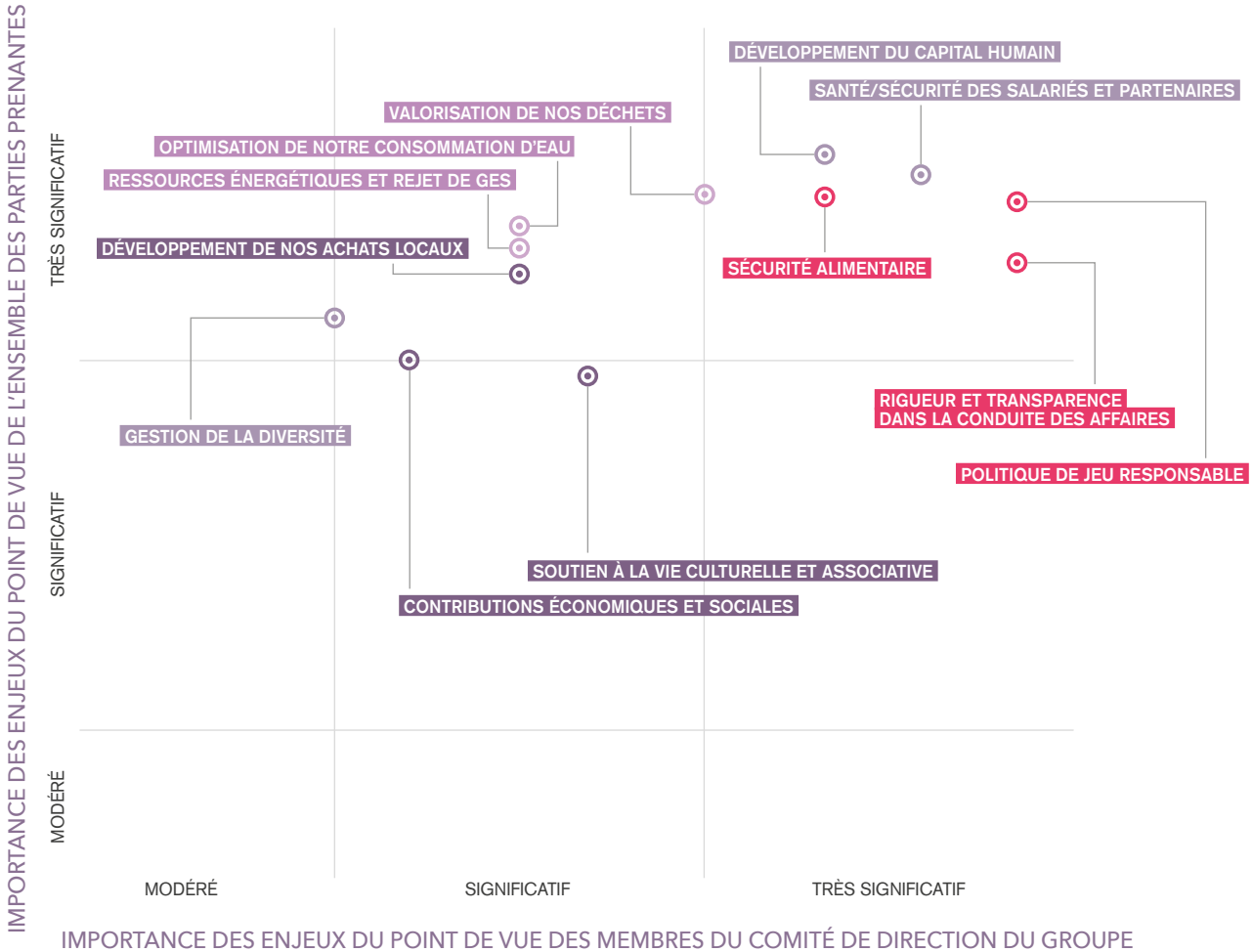
« Parmi les enjeux suivants, sur lesquels estimez-vous que Groupe Partouche doit agir en priorité ?

Notez de 1 à 4 l'importance de chaque enjeu pour le Groupe. 1 : peu important. 4 : très important voire stratégique. »

Cela nous a permis de produire la matrice de matérialité qui inspirera la stratégie business de l'entreprise.

L'ensemble du processus a été supervisé par un comité de projet composé du directeur de projet d'un cabinet externe qui nous a accompagné sur cette mission et de la direction RSE Groupe.

Cet exercice a vocation à enrichir la stratégie globale du Groupe. Il pourra donner lieu dans les années à venir à des compléments d'information auprès de nos parties prenantes internes et externes. Il est la première étape d'une analyse des facteurs de risques notamment décrits au chapitre 4 du présent rapport.



IMPORTANCE DES ENJEUX DU POINT DE VUE DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DU GROUPE

- ACCOMPAGNER ET VALORISER NOS COLLABORATEURS
- GARANTIR UNE RELATION RESPONSABLE AVEC NOS PARTIES PRENANTES
- AVOIR UN IMPACT POSITIF SUR LES TERRITOIRES
- PRENDRE EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT

17.1.3 NOTE MÉTHODOLOGIQUE RELATIVE À L'ÉLABORATION DES DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Avec l'aide d'un groupe de travail se composant de référents RSE et de contributeurs, les indicateurs RSE ont été ajustés, soit dans leur libellé, soit dans leur mode calcul, dans un souci de fiabilité des données recueillies.

PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Les données sociales, sociétales et environnementales présentées concernent l'ensemble des activités sous contrôle opérationnel du Groupe Partouche en France et à l'étranger.

Les données sont reportées en référence aux périmètres suivants :

- le périmètre dit « Groupe Partouche » est composé du périmètre « Europe » et « Reste du monde » ;
- le périmètre dit « Europe » est composé des entités immatriculées en France ainsi que des entités belges et suisses ;
- le périmètre dit « Reste du monde » est composé du seul casino de Djerba.

Le périmètre de consolidation RSE comprend 45 entités en France, 1 entité en Belgique, 2 entités en Suisse et 1 entité en Tunisie.

MODALITÉS DE COLLECTE, CONSOLIDATION ET CONTRÔLE DES DONNÉES

PÉRIODE DE REPORTING ET RÈGLE DE COMPTABILISATION

Les données collectées concernent la période du 1er novembre 2017 au 31 octobre 2018.

MODALITÉS DE COLLECTE DES DONNÉES

45 référents RSE veillent à la saisie des données au sein des entités qu'ils gèrent puis les valident pour les transmettre à l'administrateur-responsable de la campagne. Certains référents ont en charge plusieurs entités.

Pour les filiales utilisant déjà tout ou partie du logiciel, certaines données sont suggérées par le logiciel qui dispose de quelques données.

Les données ont été recueillies via l'outil Sigma-RH accessible dans chaque filiale du groupe Partouche, à l'exception du casino de Djerba qui transmet ses données via un fichier Excel. Leurs données sont, ensuite, saisies dans Sigma-RH par le responsable de la campagne.

MODALITÉS DE CONSOLIDATION ET DE CONTRÔLE DES DONNÉES

Le système permet de saisir les données, de les calculer puis de les consolider. Il existe plusieurs niveaux de contrôle :

- Les contributeurs saisissent les données au sein de leur entité ;
- Les référents RSE contrôlent les données saisies au sein de leur entité avant de les valider ;
- Le responsable de la campagne contrôle l'ensemble des données recueillies avant de consolider.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Les données s'entendent hors salariés en contrat d'usage dit « extra » et hors artistes.

SPÉCIFICITÉS MÉTHODOLOGIQUES

DONNÉES SOCIALES :

La plupart des données sociales seront fournies par le siège.

Pour le nombre de CDI (« contrat fixe » pour les filiales hors France) signés au cours de l'exercice : le salarié en CDD qui signe un CDI compte pour une unité même s'il était précédemment salarié.

Le nombre de salariés à temps partiel présents au 31/10/2018 prend en compte les salariés en mi-temps thérapeutique.

Le nombre de salariés en situation de handicap reconnue est comptabilisé au 31/10/2018.

Pour le nombre de stagiaires présents au cours de l'exercice : un stagiaire qui a effectué deux stages via deux conventions de stage compte pour deux unités.

Pour calculer les heures d'absence, les motifs suivants ont été retenus :

- accident du travail / rechute ;
- maladie / hospitalisation ;
- maladie professionnelle ;
- accident de trajet ;
- maladie.

Les motifs de licenciements pris en compte sont les suivants :

- licenciement suite à liquidation judiciaire ou à redressement judiciaire ;
- licenciement suite à fermeture définitive de l'établissement ;
- licenciement pour motif économique ;
- licenciement pour autre motif ;
- licenciement pour faute grave ;
- licenciement pour faute lourde ;
- licenciement pour inaptitude physique d'origine non professionnelle ;
- licenciement pour inaptitude physique d'origine professionnelle.

Seules les déclarations d'accident du travail avec arrêt de travail sont comptabilisées.

Le taux de gravité des accidents du travail suit la formule suivante :

- nbre de journées perdues par incapacité temporaire / nbre total d'heures travaillées) x 1 000 ;
- une journée équivaut à 7 heures.

Le nombre de postes aménagés pour des travailleurs ayant une invalidité/ une inaptitude/ un handicap déclarés au cours de l'exercice ne tient compte que des travailleurs présentant :

- une inaptitude rendue après avis de la médecine du travail ;
- une invalidé classée (niveau 1, 2 ou 3) ;
- une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

et qui ont bénéficié d'un aménagement de poste de travail physique (chaises, tables, etc...) ou organisationnel (aménagement du temps de travail...).

Seules les maladies reconnues au cours de l'exercice fiscal sont comptabilisées. Une personne déjà atteinte d'une maladie professionnelle reconnue sur l'exercice précédent et toujours en maladie ne sera pas donc comptabilisée.

Les instances représentatives retenues sont :

- comité d'entreprise ;
- délégués du personnel ;
- délégation unique du personnel ;
- comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- délégués syndicaux ;
- comité social et économique.

Le montant dépensé au titre de la formation professionnelle ne tient compte que des montants hors taxes inscrits sur les conventions. Il convient donc de ne pas ajouter les frais annexes tels que les salaires ou frais de déplacements.

Les formations RSE concernent :

- la gestion ou le tri des déchets ;
- la réduction de la consommation d'eau ;
- la réduction de la consommation d'énergies ;
- la préservation de la biodiversité ;
- le dosage des produits chimiques ou lessiviels ;
- la manipulation ou le stockage de produits dangereux.

DONNÉES SOCIÉTALES :

L'embauche locale s'entend par un recrutement effectué dans un rayon de 50 km de l'entité. L'adresse figurant sur le contrat de travail est celle retenue pour identifier les salariés concernés.

Seuls les fournisseurs et sous-traitants avec lesquels l'entité a travaillé au moins une fois au cours de l'année fiscale doivent être comptabilisés.

Exemple : un fournisseur X avec qui la filiale a collaboré de mars 2013 à septembre 2014 puis de janvier 2017 à mars 2018 est comptabilisé.

Un sous-traitant Y qui a travaillé avec la filiale en octobre 2017 n'est pas comptabilisé car l'exercice commence en novembre 2017.

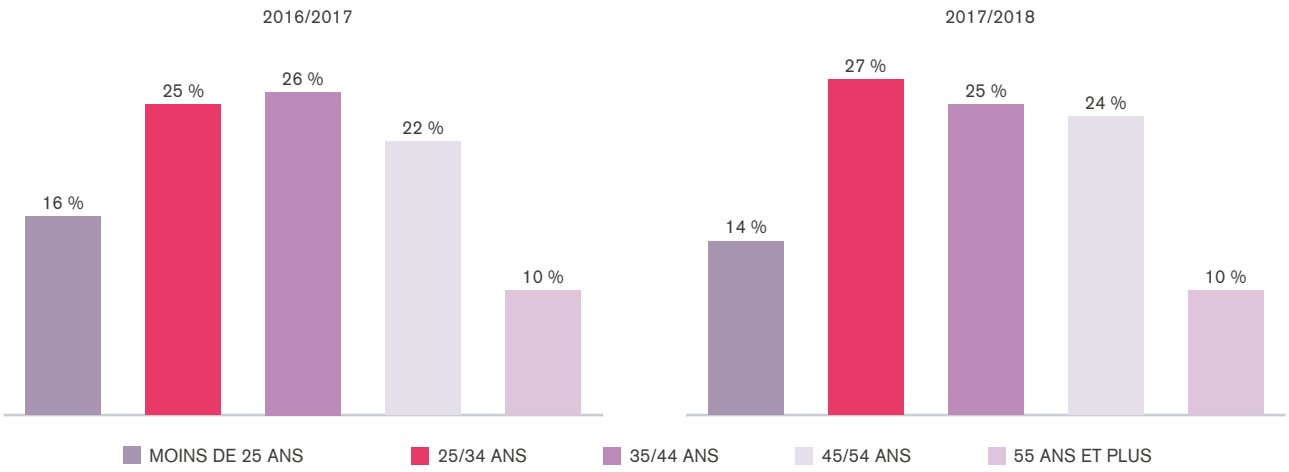
17.1.4 ACCOMPAGNER ET VALORISER NOS COLLABORATEURS

EMPLOI

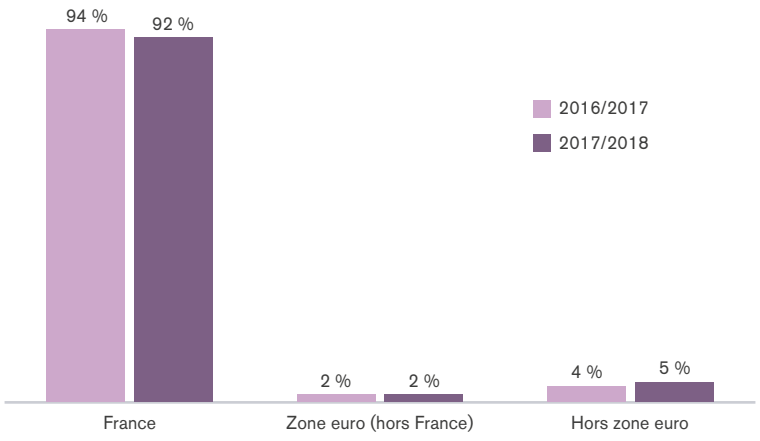
Les données sociales, sociétales et environnementales présentées concernent l'ensemble des activités sous contrôle opérationnel du Groupe Partouche en France et à l'étranger.

CATÉGORIES AU 31 OCTOBRE	2018	2017	2016
Cadres	846	838	809
Agents de maîtrise et techniciens	262	248	248
Employés	3 023	3 064	2 964
Ouvriers	135	138	147
Total	4 266	4 288	4 168

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÂGE



RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNELS



Nos effectifs sont répartis sur deux continents, dans 4 pays : France, Belgique, Suisse et Tunisie.

Ils sont stables depuis plusieurs années.

La masse salariale globale, incluant les charges sociales, est de 172,54 M€ en augmentation de 1,64 % par rapport à l'exercice précédent auquel s'ajoute le montant de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise versé par l'ensemble des filiales d'un montant de 2,88 M€.

Parmi les 4 266 collaborateurs présents au 31 octobre 2018, le Groupe comprend 60,54 % d'hommes et 39,46 % de femmes.

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Nombre de CDI signés au cous de l'exercice	726	824	849
Nombre de licenciements au cours de l'exercice	140	179	186

Les départs et recrutements sont en très légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

Le turnover pour les collaborateurs en contrat à durée indéterminée, dans les casinos et hôtels ouverts au public sur la totalité de l'exercice, et n'ayant pas fait l'objet de restructuration, calculé selon la moyenne arithmétique du nombre de collaborateurs partis et du nombre de collaborateurs recrutés sur l'exercice, divisée par le nombre initial de collaborateurs en début de période est un ratio de 24,84 %.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Dans la plupart des filiales, l'activité suppose une organisation du travail sur sept jours, en horaires alternants. Cela s'explique d'une part par l'amplitude horaire de l'ouverture des casinos et des hôtels, et par le fait que les établissements sont ouverts 7 jours/7. Toutefois, le recours aux temps partiels reste très modéré.

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Recours au temps partiel (%)	5,28 %	5,16 %	5,34 %
Taux d'absentéisme (%)	0,51 %	5,04 %	6,38 %

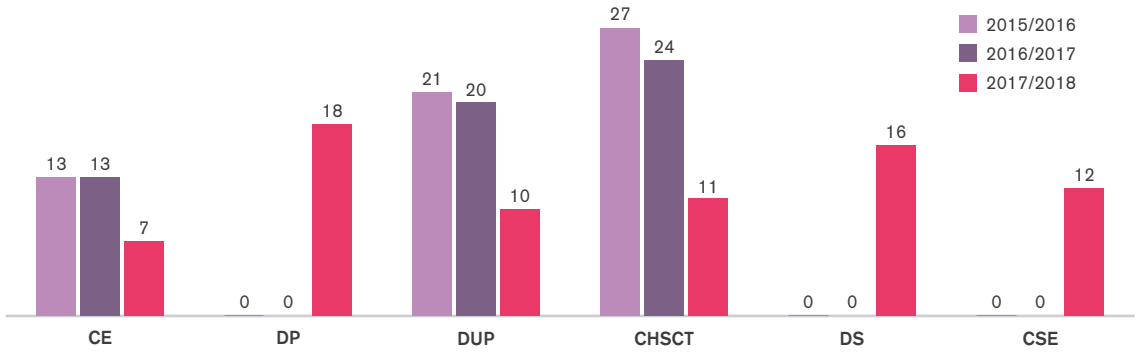
Des fiches de poste détaillées sont en vigueur dans 42 filiales, et des entretiens périodiques avec les collaborateurs sont en place dans 33 filiales.

L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL

Les filiales du Groupe Partouche SA, juridiquement indépendantes, conservent une totale autonomie, et ce, en raison de la structure même du Groupe (implantations géographiques, tailles différentes des casinos et autres filiales, diversité des activités et des conventions collectives notamment) et de la réglementation des jeux.

Chaque filiale accorde une grande fluidité au dialogue, essentielle aux relations du travail au sein de l'entreprise. Une conception de la gestion des hommes « en direct », et la pleine autonomie des filiales en la matière, permettent aux équipes de management une adaptation permanente aux contextes locaux. Ainsi seize accords d'entreprises ont été négociés et signés au cours de l'exercice.

NOMBRE D'INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL



Les réunions des instances représentatives sont organisées conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les comités d'entreprise ont la possibilité de créer leur espace dans une application mobile proposée aux filiales et à destination des collaborateurs.

Le comité de Groupe s'est réuni deux fois sur l'exercice, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Tout en permettant l'échange et en assurant une bonne harmonie des process, cette organisation permet de préserver les spécificités de chaque filiale, et assure une gestion au plus près à la fois des collaborateurs mais également de la clientèle. Cette application du principe de subsidiarité est adaptée à l'ADN du Groupe et à l'ancrage local fort de ses filiales.

Le siège se positionne en support conseil vis-à-vis de ses filiales qui sont autant de clients internes, dans l'ensemble des domaines propres aux ressources humaines. Le siège met en outre à leur disposition des outils (paye, système d'in-

formation des ressources humaines, formation, intranet, application mobile), de gestion et d'assistance.

Le Groupe Partouche et l'UNI Global Union ont signé le 17 septembre 2018 un accord mondial portant sur les droits fondamentaux du travail, et en particulier tout ce qui concerne le droit à la liberté syndicale et la négociation collective. Cela confirme l'engagement de Groupe Partouche en faveur des droits humains.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le taux de fréquence des accidents de travail (nbre de déclarations / nbre d'heures travaillées x 1 000 000) est de 27,82 pour les hôtels et casinos de France.

Les modes de calcul du taux de fréquence est conforme à la méthode de l'Institut national de recherche et de sécurité.

Le nombre de déclarations d'accidents du travail est de 185.

Les modes de calcul de ces taux de fréquence et de gravité sont conformes à la méthode de l'Institut national de recherche et de sécurité.

Seize accords sont en vigueur en matière de santé et sécurité au travail.

Le nombre de maladies professionnelles reconnues au cours de l'exercice est de six.

En matière de prévention de la pénibilité, le système d'information de ressources humaines des casinos français intègre la gestion des fiches d'exposition des collaborateurs aux facteurs de pénibilité, qui dans notre industrie est principalement le travail de nuit. Le système permet également le suivi des documents uniques d'évaluation des risques.

Un collaborateur référent a été désigné en matière de santé et sécurité au travail pour les sociétés françaises.

Un espace prévention est inclus dans une application mobile proposée aux filiales et à destination des collaborateurs.

FORMATION

Groupe Partouche SA est actionnaire unique d'un centre de formation, dénommé Centre de formation professionnelle des casinos (CFPC).

Il a vocation à délivrer des formations métiers et à mettre en place les conditions propices au bon développement d'une organisation plus apprenante.

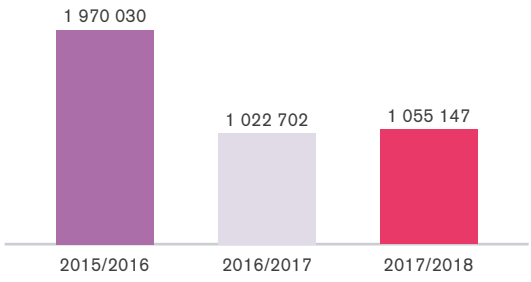
Le CFPC a obtenu l'accréditation de la commission paritaire nationale de l'emploi de la branche casinos. Cela lui permet de dispenser des formations visant à obtenir le certificat de qualification professionnelle croupier. Les cours sont animés au sein du Casino de Forges-les-Eaux et du Casino de Palavas Les Flots.

Un partenariat avec l'IUT de Cergy Pontoise et la société VAE Les 2 Rives a permis aux cadres des filiales françaises un programme en vue de l'obtention d'une licence professionnelle « Management des activités commerciales, parcours management et gestion commerciale » dans le cadre de la VAE. Ce programme avait débuté en mars 2017 et s'est terminé en février 2018.

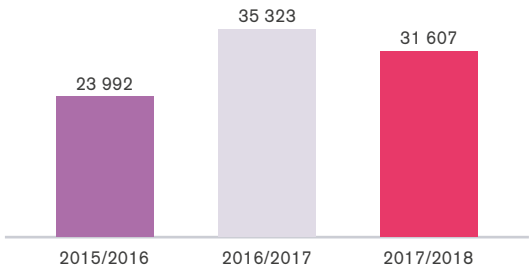
Le montant de la taxe d'apprentissage versé en France auprès du FAFIH, organisme paritaire collecteur de la branche des casinos, et des hôtels cafés et restaurants, est de 693 759,99 euros, qui se charge de le répartir en règle générale à des centres de formation d'apprentis locaux, avec lesquels nos filiales nouent des partenariats.

Treize entités accompagnent les prises de poste par un tutorat identifié.

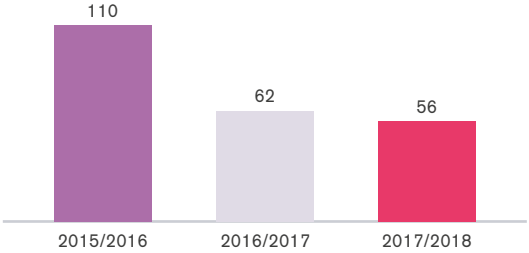
MONTANT EN EUROS DÉPENSÉ AU TITRE DE LA FORMATION



NOMBRE D'HEURES DE FORMATION



NOMBRE DE CONTRATS EN ALTERNANCE



ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Les femmes représentent 39,46 % des effectifs, l'effectif féminin est en très légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, des négociations ont régulièrement lieu sur ce sujet dans les filiales concernées, dans le respect des dispositions légales vigueur.

ACTIONS EN FAVEUR DU HANDICAP

Le programme « Ressources et handicap » mis en place en 2014, a permis aux collaborateurs de rentrer en contact directement avec des conseillers par mail ou grâce à la hotline mise à leur disposition pendant la durée du programme.

Le programme « Ressources et handicap », qui consiste également en une campagne de communication interne (affiches mais également informations diffusées avec les bulletins de paye) a fait prendre conscience que le handicap peut concerner chaque salarié. Les salariés ont manifesté beaucoup d'intérêt aux éléments d'information mis à leur disposition.

Onze postes de travail ont été adaptés pour prendre en compte le besoin de collaborateurs ayant une invalidité ou un handicap déclaré.

Enfin, sept filiales diffusent les offres d'emplois auprès d'organismes en faveur de l'insertion des personnes handicapées, et treize ont formé ou sensibilisé les collaborateurs à l'intégration des personnes en situation de handicap.

Un programme de e-handicap est inclus dans une application mobile proposée aux filiales et à destination des collaborateurs. À ce jour, treize filiales l'ont mis en place ou commandé.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La politique de lutte contre toutes formes de discrimination se fait principalement par la diffusion des valeurs de respect et de tolérance. Huit filiales ont réalisé des actions de sensibilisation à la discrimination.

À notre connaissance, aucun incident relatif à une discrimination n'a donné lieu à une condamnation.

PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- à l'abolition effective du travail des enfants.

À notre connaissance, Groupe Partouche respecte les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail sur les points précités.

Aucun mineur n'est embauché dans nos filiales, hormis le cas de conventions réglementées en matière d'apprentissage.

17.1.5 GARANTIR UN ACCUEIL CONVIVIAL ET UNE PRATIQUE DE JEU RESPONSABLE

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

La nature même des activités exercées par le Groupe, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements dits frauduleux de la part des salariés ou de personnes externes à l'entreprise.

L'activité casino doit ainsi faire face à des risques de détournement de fonds et des risques de tricherie.

Par ailleurs, les casinos sont assujettis aux dispositions de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Selon les dispositions législatives et réglementaires, inscrites au Code monétaire et financier, les représentants légaux et directeurs responsables des établissements du Groupe ont l'obligation de mettre en place des mesures de vigilance, de contrôle, et de communiquer le cas échéant à la cellule de renseignement financier « Tracfin » toute tentative de blanchiment.

Des formations se déroulent régulièrement dans les casinos de Groupe Partouche.

Par ailleurs, la holding Groupe Partouche et ses filiales sont soumises aux dispositions de la loi Sapin 2 relatives à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Des formations ont été dispensées aux dirigeants et un code de conduite anti-corruption a été mis en place au niveau du Groupe.

PRÉVENTION DU JEU EXCESSIF

La pratique abusive du jeu peut générer chez certaines personnes des phénomènes d'addiction, les conduisant à y consacrer des montants supérieurs à leurs ressources finan-

cières. Cette dérive est préjudiciable tant à la clientèle, qui n'y trouve plus le plaisir issu d'une pratique modérée et qui peut mettre en péril sa situation personnelle, voire celle de ses proches, qu'au casino dont l'image de marque peut s'en trouver indirectement altérée.

Afin que le jeu demeure un plaisir et un loisir à consommer avec modération, le Groupe s'est de longue date préoccupé de la mise en application au sein de ses filiales d'un « jeu responsable », qu'il promeut aujourd'hui en partenariat avec la société Adictel. 40 casinos déclarent adhérer à cet organisme ou un organisme similaire pour les deux filiales situées en Suisse.

Adictel est un dispositif indépendant et de référence française pour la prévention et l'aide concrète aux joueurs excessifs et dépendants 7 jours/7. Ce dispositif d'aide opérationnelle fournit une aide à tous les joueurs en difficulté, et en temps réel.

Sur la demande écrite du joueur, chaque conseiller est en mesure de soumettre les limitations et interdictions souhaitées. Cette action s'effectue dans tous les casinos français filiales de Groupe Partouche SA.

Les filiales de Groupe Partouche SA accordent ainsi une place essentielle à la formation continue des cadres et des collaborateurs en contact avec la clientèle afin de pouvoir toujours proposer l'information, l'écoute et l'assistance nécessaires aux joueurs en difficulté.

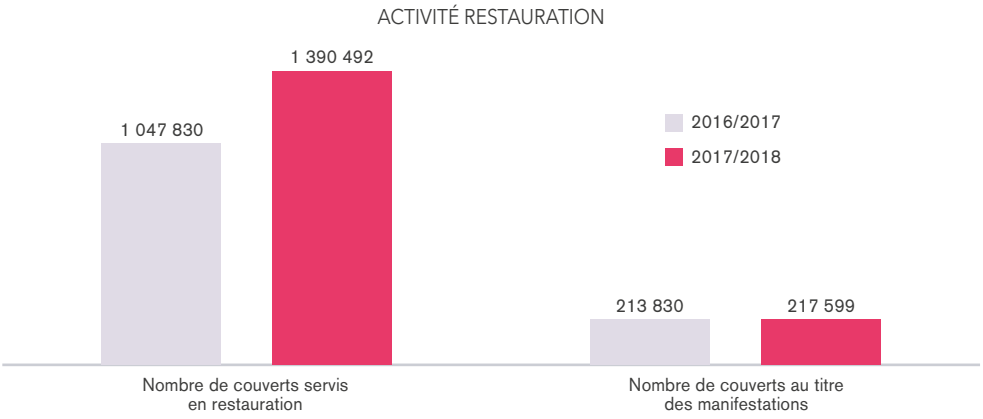
38 casinos se sont abonnés au kit de formation « Détection de joueurs en difficulté » élaboré par le Centre de Formation Professionnelle des Casinos. Ce dispositif se compose d'une vidéo, de deux questionnaires et d'une méthode pédagogique encadrée.

Chaque casino dispose d'affiches et de brochures fournies par Adictel et visiblement placées dans les salles de jeux afin de rappeler aux clients les dangers d'un jeu excessif.

Par ailleurs, un affichage réglementaire obligatoire est disposé à l'entrée de chaque salle de jeux, rappelant l'interdiction d'accès aux mineurs de dix-huit ans, aux personnes dont le ministre de l'Intérieur a requis l'exclusion (soit parce qu'elles ont volontairement sollicité cette mesure, soit qu'il s'agisse de personnes placées sous mesure de protection habilitée à cet effet dans le respect de l'article 459 du Code civil), et un contrôle systématique est opéré à l'entrée des salles de jeux par un personnel agréé par le ministre de l'Intérieur.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

De par son activité fortement développée dans la restauration, Groupe Partouche se doit d'assurer un niveau élevé en terme de sécurité alimentaire.



L'objectif visé est bien évidemment la satisfaction de la clientèle et sa fidélisation ; au-delà, en cas de manquement avéré lors d'un contrôle opéré par les services officiels (tels la Direction départementale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes, la Direction départementale des services vétérinaires ou la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales), la fermeture de l'exploitation concernée peut être décidée, avec ses conséquences préjudiciables sur l'image de l'établissement et sa rentabilité.

Afin de prévenir ces risques, l'ensemble des restaurants du Groupe Partouche est contrôlé très régulièrement par le laboratoire Mérieux NutriSciences, organisme extérieur agréé.

Un plan de maîtrise sanitaire est présent dans nos restaurants et les normes d'hygiène dites « HACCP » sont rappelées dans une documentation à la disposition des collaborateurs.

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ

Groupe Partouche se doit, à l'instar de tous les établissements recevant du public (ERP), d'assurer des conditions maximales de sécurité à sa clientèle et à ses salariés. Les établissements du Groupe respectent ainsi un ensemble de consignes d'hygiène et de sécurité relatives, notamment, aux risques d'accidents, aux risques sanitaires, aux risques d'incendie et aux risques écologiques, et s'inscrivent dans une démarche préventive de l'évaluation des risques en milieu professionnel.

Les établissements du Groupe sont par ailleurs très régulièrement contrôlés par des commissions d'hygiène et de sécurité

agréées, telles que l'Apave ou le bureau Veritas, qui vérifient en particulier :

- la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;
- l'accessibilité aux personnes handicapées.

LA SÛRETÉ

Les casinos sont dotés de moyens techniques et humains dont la combinaison permet d'assurer efficacement la sécurité des personnes et des biens. Les modalités de leur mise en œuvre sont naturellement liées aux particularités attachées à l'environnement des casinos, à leur taille ainsi qu'à leur configuration.

Sont notamment en place dans les établissements du Groupe, les dispositifs suivants :

- un système de vidéoprotection permettant de contrôler tous les secteurs sensibles des établissements, tels que parkings, voies d'accès, halls, salles de jeux, salles de coffres, caisses, tables de jeux, machines à sous ;
- un système de télésurveillance basé sur le concept classique de radars volumétriques reliés à une centrale permettant de détecter d'éventuelles intrusions dans l'établissement aux heures de fermeture ;
- l'installation de coffres tirelires et de coffres tampons auto-recyclants avec information du public par affiches apposées aux caisses permettant de réduire sensiblement l'exposition à des vols qualifiés. Ces dispositifs interdisent toute remise de clés aux malfaiteurs, car elles sont détenues par les seuls agents chargés de la collecte des fonds. Ne sont conservées dans les caisses et coffres classiques que les sommes nécessaires à la couverture des opérations courantes (changes et paiements en espèces) ;
- la gestion informatisée du contrôle d'accès dans les salles de jeux et autres lieux sensibles au moyen de badges ou codes procurant une traçabilité des mouvements de personnels et visiteurs à l'intérieur des bâtiments ;
- un contrôle aux entrées des salles de jeux ;
- le cas échéant, un service de sécurité dédié.

ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Nos filiales sont libres de mener les actions et partenariats qu'elles souhaitent en faveur des Droits de l'homme.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Groupe a toujours veillé à la protection des données personnelles de toutes ses parties prenantes. L'entrée en vigueur du RGPD (Règlement général sur la protection des données) a cependant été l'occasion de renforcer cette protection, notamment en harmonisant les bonnes pratiques du Groupe en la matière. Une équipe composée de juristes et d'informaticiens de la holding ont mené des audits et effectué des communications régulières auprès des dirigeants des filiales afin que l'ensemble des collaborateurs concernés soient sensibilisés aux enjeux.

17.1.6 PRENDRE EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET LE CAS ÉCHÉANT, LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION OU DE CERTIFICATION ENTREPRISES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Notre activité principale reliée aux loisirs ne nécessite pas de démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.

Néanmoins, le Groupe reste vigilant sur l'évolution des questions environnementales. Chaque filiale dispose d'un référent RSE (responsabilité sociétale et environnementale).

Le Groupe Partouche SA met à disposition de ses filiales des outils de sensibilisation aux questions environnementales comme des fiches éco-gestes.

De plus, le Groupe Partouche SA a invité ses filiales à sélectionner un prestataire pour recycler les déchets de bureaux (papier, gobelets, piles, bouteilles en plastiques...). Dans ce cadre, la société Élise a été présentée et référencée.

MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, SOUS RÉSERVE QUE CETTE INFORMATION NE SOIT PAS DE NATURE À CAUSER UN PRÉJUDICE SÉRIEUX À LA SOCIÉTÉ DANS UN LITIGE EN COURS

Aucun site ni établissement actuel n'a dû faire de provisions ou de garanties pour risques en matière d'environnement au cours de l'exercice. C'est notamment le cas en matière de nuisances sonores, à notre connaissance.

MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AU COURS DE L'EXERCICE EN EXÉCUTION D'UNE DÉCISION JUDICIAIRE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET LES ACTIONS MENÉES EN RÉPARATION DE DOMMAGES CAUSÉS À CELUI-CI

Aucune indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement n'a été versée au cours de l'exercice.

ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

23 filiales ont engagé au moins une action de sensibilisation à la préservation de l'environnement ou du patrimoine culturel, en lien avec la communauté locale ; notamment avec le dispositif solidaire et vert dénommé « Solivert ». Le nombre augmente, puisqu'il était de 21 sur 2015/2016 et de 20 sur 2016/2017.

Le siège met à disposition des fiches éco-gestes, chaque filiale pouvant les adapter à son contexte particulier. Il s'agit pour chaque secteur de mettre à la disposition des collaborateurs un guide pratique des gestes leur permettant de participer à une démarche de développement durable.

Vis-à-vis de leurs clients, 17 entités mettent à leur disposition des outils ou des supports pour mieux connaître les milieux naturels, la faune ou la flore de la région.

MOYENS CONSACRÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT AINSI QUE L'ORGANISATION MISE EN PLACE POUR FAIRE FACE AUX ACCIDENTS DE POLLUTION

Compte tenu du fait que notre activité a très peu d'impact sur l'environnement, il n'existe pas au sein du Groupe Partouche SA ou de ses filiales de services internes de gestion de l'environnement et de formation spécifique des salariés à cet effet.

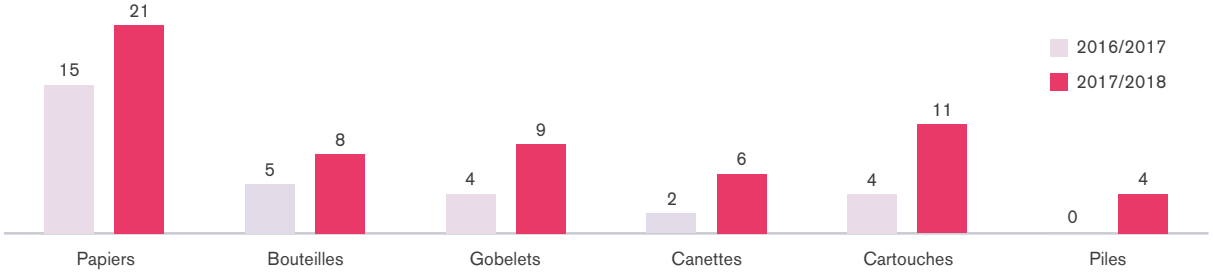
POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

Neuf entités ont recours aux services de la société Élise référencée par le Groupe Partouche, cette société étant spécialisée dans la collecte, le traitement et la revalorisation des déchets.

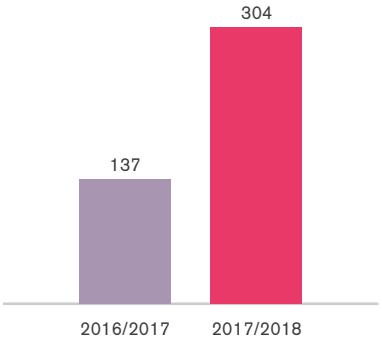
Douze autres entités ont recours aux services de sociétés proposant le même type de services qu'Élise.

Dix entités compostent leurs déchets verts sur place, les dirigent vers une filière de compostage, ou vers un autre type de recyclage.

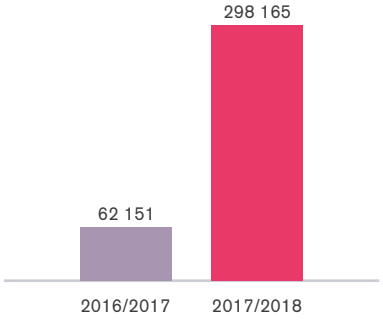
NOMBRE DE FILIALES UTILISANT UNE FILIALE DE TRI DES DÉCHETS ADAPTÉE



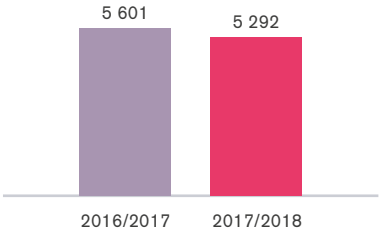
QUANTITÉ DE DÉCHETS RECYCLABLES ET DIRIGÉS VERS UNE FILIÈRE DE TRAITEMENT ADAPTÉE (EN TONNES)



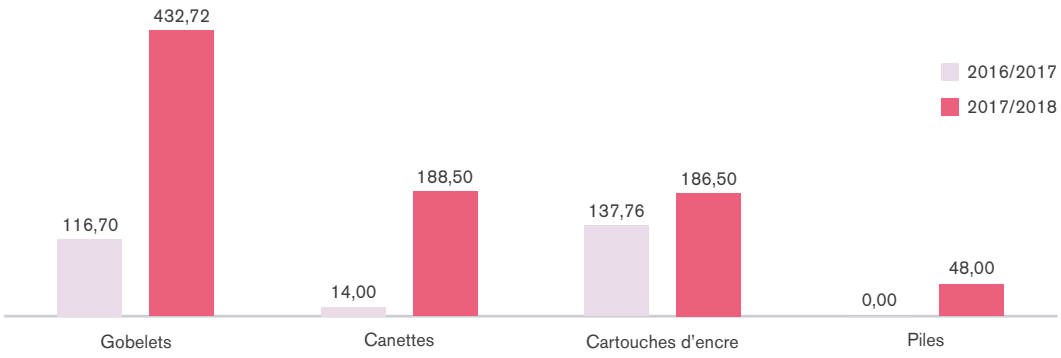
PAPIERS : QUANTITÉ RECYCLABLE ET DIRIGÉE VERS UNE FILIALE DE TRAITEMENT ADAPTÉE (EN KG)



BOUTEILLES : QUANTITÉ RECYCLABLE ET DIRIGÉE VERS UNE FILIALE DE TRAITEMENT ADAPTÉE (EN KG)



AUTRES DÉCHETS RECYCLABLES ET DIRIGÉS VERS UNE FILIALE DE TRAITEMENT ADAPTÉE (EN KG)



Les données 2016/2017 ne concernent pas un exercice final complet, les contrats ayant été signés en cours d'année 2017.

MESURES DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION OU DE RÉPARATION DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT

Notre activité principale reliée aux loisirs n'engendre pas de rejets significatifs dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement. C'est pourquoi aucune mesure de prévention, de réduction ou de réparation n'a été mise en place.

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

UTILISATION DES SOLS

Au titre des initiatives remarquables, le Domaine de Forges-les-Eaux dispose :

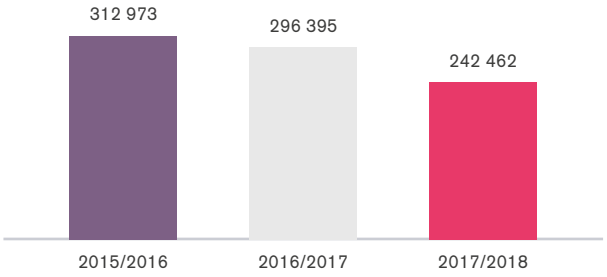
- d'un parcours botanique présentant les différentes espèces végétales présentes autour du lac ;
- d'une ruche ;
- d'une serre connectée pour culture aquaponique verticale.

Quatorze entités disposent d'au moins un espace vert aménagé et accessible au public.

Les cas d'utilisation des sols étant observés plus particulièrement dans le cadre de l'exploitation de golf, les produits utilisés respectent les normes en vigueur.

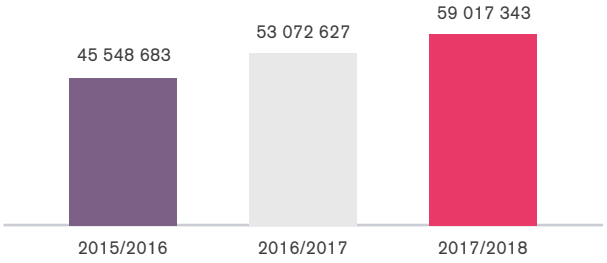
CONSOMMATION D'ÉNERGIES ET APPROVISIONNEMENT

CONSOMMATION D'EAU EN M^3



L'approvisionnement en eau se fait sauf exception par le réseau local urbain.

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ EN KW



Sur l'exercice 2017-2018, 216 108 kW sont issus de sources renouvelables soit en nette augmentation par rapport à l'exercice précèdent où cela ne représentait que 1297 kW.

Des dispositifs visant à économiser de l'énergie (ampoules éco-énergétiques, robinets poussoirs, réutilisation de papiers pour brouillons, messages auprès de la clientèle d'hôtel, ampoules led, panneaux photovoltaïques en toiture...) sont mis en place dans la plupart des filiales.

CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES

Les matières premières consommées correspondent principalement aux achats en restauration. Afin d'éviter les invendus où les plats gaspillés, nous pratiquons une politique d'achats rigoureuse, basée sur le fait que chaque plat est calibré et répond à une fiche technique précise qui quantifie les produits nécessaires et suffisants à la préparation de chaque plat.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe Partouche SA et ses filiales effectuent peu de rejets dans l'air et dans l'eau qui exercent des impacts directs sur l'environnement. Toutes les eaux évacuées sont directement acheminées au réseau d'assainissement de la commune où est située l'entreprise. Les rejets dans l'air n'ont pas fait l'objet à ce jour d'une étude relative aux rejets de gaz à effet de serre, les entreprises de Groupe Partouche SA ayant une activité de service qui ne suppose ni processus de transformation industrielle ou chimique ni de recours significatif aux modes de transports existants.

Le poste significatif et identifié d'émissions de gaz à effet de serre généré du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit est celui de l'électricité : 4 043 463 équivalent CO_2 (eq. CO_2) cette année contre 3 971 863 équivalent CO_2 l'exercice précèdent.

À ce jour, nos fournisseurs et sous-traitants ne communiquent pas aux entités un bilan individualisé des émissions de leurs gaz à effet de serre.

Toutefois, grâce à notre collaboration avec certains partenaires en charge de la collecte et de la revalorisation des déchets, le gaz à effet de serre non émis est de :

- 2 066,89 eq. CO_2 kg pour le papier (trois filiales concernées) ;
- 333,80 eq. CO_2 kg pour les bouteilles (deux filiales concernées) ;
- 597,04 eq. CO_2 kg pour les gobelets (trois filiales concernées) ;
- 663,44 eq. CO_2 kg pour les canettes (deux filiales concernées) ;

Les conséquences du changement climatique n'ont pas fait l'objet à ce jour d'un plan en matière d'adaptation.

BIODIVERSITÉ

L'activité ne présente pas à notre connaissance de menace particulière en matière de biodiversité.

Toutefois, le Groupe Partouche est sensible aux questions environnementales.

Ainsi, le Groupe Partouche a souhaité inscrire ses filiales dans une démarche verte à travers un dispositif dénommé « Solivert ». Il s'agit d'une action citoyenne de nettoyage de lieux publics dans les villes d'implantation des casinos. Les

lieux d'action sont choisis avec chaque municipalité pour être les plus pertinents et les actions les plus efficaces possibles.

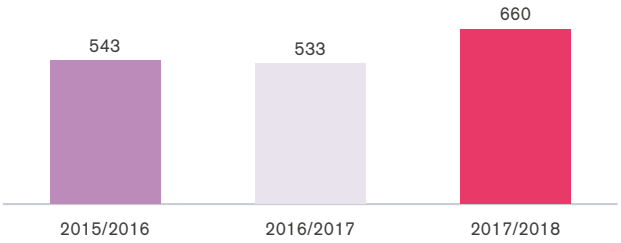
Vingt-trois casinos ont mis en place cette action positive qui fait notamment appel au bénévolat de clients, de collaborateurs et d'habitants de la commune.

17.1.7 VALORISER LES TERRITOIRES

IMPACT TERRITORIAL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ

660 contrats ont été signés avec des collaborateurs résidant dans un rayon de moins de 50 km. 42 filiales déclarent favoriser l'embauche locale via des actions favorisant l'insertion professionnelle.

NOMBRE DE CONTRATS SIGNÉS AVEC DES COLLABORATEURS RÉSIDANT DANS UN RAYON DE 50 KM



RELATION AVEC LES PARTIES PRENANTES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les parties prenantes de Groupe Partouche SA et de ses filiales, outre les collaborateurs et les partenaires sociaux, sont principalement les clients, les collectivités locales, les ministères de tutelles pour les casinos, les fournisseurs et partenaires, les associations et clubs. Il peut aussi s'agir des citoyens, de nos concurrents, d'investisseurs.

Groupe Partouche SA est un casinotier dynamique, convivial et engagé. Ces quatre mots sont les valeurs de nos entreprises.

Chacune de ces valeurs présente trois caractéristiques, que les filiales de Groupe Partouche déclinent chacune à leur contexte local sous la forme d'actions concrètes orientées vers nos collaborateurs, nos clients, et au-delà, vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes. Car les valeurs doivent vivre, et être vécues :

- Casinotier : Professionnel passionné, Indépendant, Honnête ;
- Dynamique : Innovant, Dépaysant, Challenger ;
- Convivial : Accueillant, Souriant, Courtois ;
- Engagé : Disponible, À l'écoute, Attentif.

Ces valeurs sous-tendent notamment la manière dont nos filiales entretiennent des relations avec leurs parties prenantes, qu'elles soient permanentes ou temporaires.

La construction du dialogue, selon ces valeurs, implique donc tout d'abord une forte adaptation au contexte local, les filiales de Groupe Partouche SA étant les mieux à même de définir les conditions du dialogue avec leurs parties prenantes.

Dans la déclinaison, nos valeurs impliquent un comportement adapté aux différents types de parties prenantes.

Les filiales de Groupe Partouche SA s'engagent principalement sur des actions locales, préférant jouer la carte de la proximité. Les exemples sont nombreux, et notamment dans le domaine du sport, de la culture et des arts. Les très nombreuses opérations de mécénat ou d'aide aux associations contribuent à faire de Groupe Partouche SA un référent dans le tissu social et économique du lieu d'implantation de ses filiales.

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Sponsoring	1 535 337 €	1 658 486 €	1 970 197 €
Mécénat	126 647 €	124 489 €	231 521 €

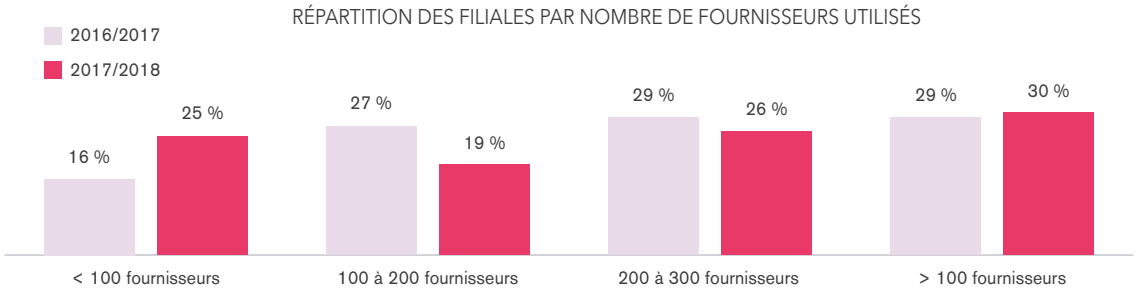
FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANCE

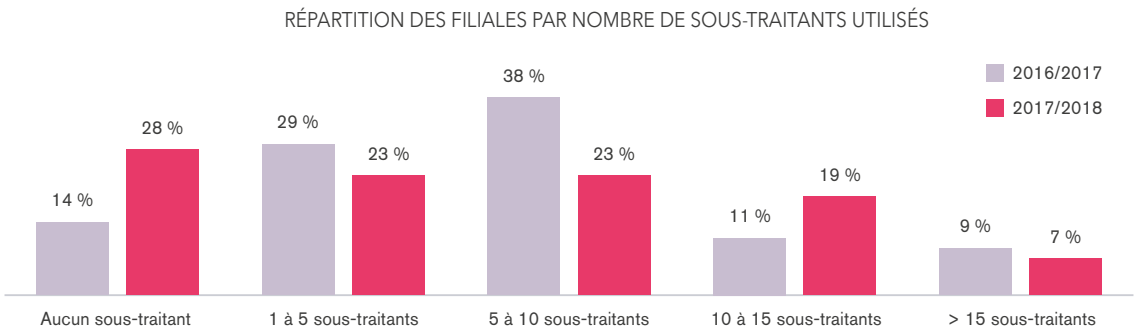
Nous privilégions des fournisseurs et des sous-traitants qui ont un sens de leur responsabilité sociale et environnementale.

Notre politique d'achat interdit le fait qu'un acheteur puisse accepter des cadeaux à titre personnel de la part des fournisseurs.

Les filiales du Groupe Partouche ont fait appel à des fournisseurs référencés sur le plan national et des fournisseurs présents localement.

Par ailleurs, la variété de nos fournisseurs et leurs implantations garantissent tant notre indépendance que notre volonté d'entretenir des relations commerciales au plus près de nos établissements afin de garantir une part significative d'approvisionnement local.





Le recours à la sous-traitance est faible dans la mesure où les métiers des jeux ne s'y prêtent pas.

17.1.8 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT (OTI) SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac sous le numéro 3 - 1552 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport de vérification sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31/10/2018, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE ») du Groupe Partouche (ci-après « la société »).

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient à la société d'établir un rapport de gestion comprenant une déclaration de performance extra-financière conformément à l'ensemble des protocoles internes de reporting RSE (ci-après les « référentiels ») et dont un résumé figure dans la déclaration de performance extra-financière.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires et par le code de déontologie de la profession, inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE DÉSIGNÉ OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester la conformité de la déclaration de performance extra-financière (avis de conformité) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE de la société, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux référentiels (avis motivé sur la sincérité des informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés entre le 1er novembre 2018 et le 18 janvier 2019, pour une durée totale d'intervention de quatre semaines.

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Il convient de vérifier que la déclaration de performance extra-financière de la société comporte les éléments suivants, pour délivrer l'avis de conformité :

- un modèle d'affaires ;
- une description des principaux risques liés à l'activité de la société et le cas échéant, à ses relations d'affaires, produits ou services ;
- une description des politiques et le cas échéant, des procédures de diligences raisonnables appliquées pour prévenir/atténuer la survenance des risques identifiés ;
- Les résultats de ces politiques et des indicateurs clés de performance.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de la déclaration de performance extra-financière de la société.

OBSERVATION

Bien que les éléments attendus soient présents conformément à la réglementation, on ne ressent pas, à la lecture de la déclaration de performance extra-financière, un lien évident entre le modèle d'affaires de la société et la description des politiques RSE appliquées.

AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation/collecte des informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisations, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés[1] en fonction de leur chiffre d'affaires, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives[2].

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société. Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE de la société, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère.

Fait à Paris le 22/01/2019

Hervé Gbego, gérant de Accounting Lab

(1) Les filiales sélectionnées pour les tests de détails sont les casinos de : Hyères, La Ciotat, Meyrin, Divonne et Forges-les-Eaux.

(2) Les indicateurs sélectionnés pour les tests de détails sont :

***Social :** heures de formation, heures de formation RSE, nombre de déclarations d'accidents du travail avec arrêt de travail, nombre total de maladies professionnelles reconnues, accords d'entreprise en vigueur sur la santé et la sécurité ;*

***Sociétal :** les casinos ont adhéré à un organisme de prévention de l'addiction, le personnel des casinos est formé à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, un code de conduite anti-corruption est mis en place ; la politique de jeu responsable ; la sécurité alimentaire ;*

***Environnemental :** quantité de papiers en tonnes triés et dirigés vers une filière de traitement adaptée, quantité de bouteilles en plastique en tonnes triées et dirigées vers une filière de traitement adaptée, quantité de gobelets en plastique en tonnes triés et dirigés vers une filière de traitement adaptée, la mise en place d'un système de retraitement des déchets alimentaires.*

17.2 PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX AU CAPITAL DE GROUPE PARTOUCHE AU 31 OCTOBRE 2018

17.2.1 PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES

DIRECTOIRE	PARTICIPATION DIRECTE			PARTICIPATION INDIRECTE	OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACQUISITION D'ACTIONS
	ACTIONS	POURCENTAGE		DÉTENTION AU TRAVERS DE FINANCIÈRE PARTOUCHE[1]	
		CAPITAL	DROITS DE VOTE		
Fabrice Paire	376	0,00 %	0,00 %	-	Néant
Ari Sebag	5 682	0,06 %	0,06 %	11,13 %	Néant
Katy Zenou	9 969	0,10 %	0,10 %	7,83 %	Néant
Jean-François Largillière	-	0,00 %	0,00 %	-	Néant
TOTAL	**16 027**	**0,17 %**	**0,17 %**	**18,96 %**	**Néant**

(1) Financière Partouche détient 66,83 % du capital de Groupe Partouche.

CONSEIL DE SURVEILLANCE	PARTICIPATION DIRECTE			PARTICIPATION INDIRECTE	OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACQUISITION D'ACTIONS
	ACTIONS	POURCENTAGE		DÉTENTION AU TRAVERS DE FINANCIÈRE PARTOUCHE[1]	
		CAPITAL	DROITS DE VOTE		
Patrick Partouche	44 964	0,47 %	0,47 %	15,99 %	Néant
Isidore Partouche[2]	498 919	5,18 %	5,19 %	0,33 %	Néant
Salomé Partouche	5	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Néant
Walter Butler	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Néant
Véronique Masi Forneri	62	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Néant
Daniel Cohen	150	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Néant
Caroline Texier	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Néant
TOTAL	**544 102**	**5,65 %**	**5,66 %**	**16,32 %**	**Néant**

(1) Financière Partouche détient 66,83 % du capital de Groupe Partouche.
(2) À noter l'acquisition, postérieurement à la fin de l'exercice 2018, de 9 600 titres par ISPAR SA, portant sa détention totale à 392 427

17.2.1 STOCKS OPTIONS

Néant

17.3 PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE GROUPE PARTOUCHE

17.3.1 INTÉRESSEMENT

Dans la SA Groupe Partouche, il n'existe à ce jour, aucun contrat d'intéressement et de participation du personnel.

17.3.2 PARTICIPATION

En application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital social dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise au dernier jour de l'exercice, soit le 31 octobre 2018.

17.3.3 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Néant